

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 7444

présenté par
M. Causse

à l'amendement n° 6188 de Mme Sage

ARTICLE 56

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , tel que défini par le décret n° 2018-1043 du 28 novembre 2018 créant un label « Bas-Carbone, » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction de cohérence légistique. Si le rapporteur partage entièrement l'objectif de l'amendement 6188, il n'est pas légistiquement possible de faire référence à un décret dans la loi.